



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 29/11/2023

ID : 084-218400109-20231124-033\_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, à vingt et une heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

**Etaient Présents** : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS, Alexandre HAYEK.

**Excusés et ayant donné pouvoir** : -

**Absents excusés** : -

**Absents** : -

**Secrétaire de séance** : Thomas NERVI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 – 15<sup>ème</sup> ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 214-1, et suivants, et R 214-7, R 214-8 et suivants ;

**Vu** le courrier de la CCI Vaucluse en date du 10/01/2023 émettant un avis favorable sur le projet de droit de préemption commercial ;

**Vu** le courrier de la Chambre des Métiers et de l'artisanat PACA en date du 27/01/2023 émettant un avis favorable sur le projet de droit de préemption commercial ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Bastidonne en date du 28/02/2023 approuvant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et instituant le droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Bastidonne en date du 04/06/2020, aux termes de laquelle, le Conseil Municipal a, par délégation, chargé le Maire de l'exercice des droits de préemption au nom de la commune.

**Vu** la déclaration de cession reçue par la commune de La Bastidonne en date du 10/10/2023, relative à la cession d'un fonds de commerce situé 9, rue des Ferrages, propriété de M. PILI Daniel, au prix de VINGT HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS.

**Considérant** qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune.

## Décision

**Article 1** : De formaliser par un acte authentique l'acquisition de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette préemption et acquisition.

**Article 2** : Cette acquisition se réalisera au prix de VINGT HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS. (28 250.00 €).

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 10

Absents : 0

Ayant donné procuration : 0

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

15 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

15 novembre 2023

N°033\_2023

**Objet** : Autorisation de signature dans le cadre de la préemption du fonds de commerce « Le Café Bleu » suite à l'exercice du droit de préemption.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

**COMMUNE DE LA BASTIDONNE**

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95  
Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

Envoyé en préfecture le 28/11/2023  
Reçu en préfecture le 28/11/2023  
Publié le 29/11/2023  
ID : 084-218400109-20231124-033\_2023-DE

**Article 3** : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Fait à La Bastidonne,  
Le 24 novembre 2023,

Secrétaire de Séance  
Thomas NERVI

PARTAGE Michel, Maire



Signé par MICHEL PARTAGE  
Date : 28/11/2023  
Qualité : maire